



DECISION N° 1 MARCHES PUBLICS

MARCHE DE SERVICE D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE AVEC CULTURES ET PARTAGES

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation lancée le 6 mars 2026,

Le Maire,

DECIDE

- de signer avec l'Association d'insertion Cultures et Partages un marché de service d'insertion et de qualification professionnelle ayant pour objet la réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi de bénéficiaires du RSA, de personnes en recherche d'emploi de longue durée ou en grande difficulté, d'une durée d'un an pouvant être renouvelé trois fois maximum.

Les supports de travail confiés dans le cadre de la démarche d'insertion sont :

Lot n° 1 : Entretien de talus et d'une haie, pour un montant annuel de 18 938,28 € HT.

Lot n°2 : Entretien de sentiers, pour un montant annuel de 7 092.82 € HT.

Le montant des prestations sera prélevé à l'article 61521 du budget communal 2026.

Pompey, le 9 avril 2026



Le Maire,

Laurent TROGRLIC